

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	15 fr.	28 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La rentrée du Parlement. — Les grèves de Marseille. — Emile Zola et la Ligue des Droits de l'Homme. — Le congrès de la Ligue de l'Enseignement. — Le congrès de Toulouse.

Le Gouvernement a tenu conseil et décidé que les Chambres seraient convoquées pour le 13 courant. Sur l'ordre du jour, on n'est pas encore fixé; une nouvelle réunion des ministres s'établira. M. Combes semble avoir définitivement renoncé à son intention de déposer un projet de loi de séparation à lui; il se bornera, disent les agences, à demander à la Commission les modifications qu'il jugera nécessaires au projet Briand.

A Marseille, la grève des inscrits maritimes est terminée; un contrat en bonne forme a été signé et cela seul consacre une part de victoire morale pour le Syndicat. Comme avantages matériels, il y aurait certaines augmentations de salaires, et surtout une limitation bien définie de la journée de travail. Désormais, toute difficulté sera tranchée par l'arbitrage du Président du tribunal de Commerce; c'est une institution nouvelle qui entre dans les mœurs.

Du côté des dockers, la lutte continue. Les ouvriers s'entendent à ne travailler que chez les patrons qui s'en tiennent au contrat de 1903 « sans additions ni commentaires ». Et d'autre part l'ouverture des chantiers dans les conditions fixées par M. Magnan, n'a pas donné les résultats attendus.

La réunion du Conseil général des Bouches-du-Rhône et l'élection à la présidence de M. Flaissières, ancien maire socialiste de Marseille, démontre que le gros de la population se serre autour des grévistes.

L'anniversaire de la mort d'Emile Zola a permis à la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de prendre l'initiative de manifestations en l'honneur du grand romancier.

A Paris, ce fut d'abord un pèlerinage des amis intimes organisés pour Médan, villa des environs de Poissy où Zola passait l'été, puis un grand concert fut donné au Trocadéro, en vue de rendre hommage à une conception artistique et de recueillir des fonds pour l'achèvement d'un bronze. Enfin dimanche, quinze mille républicains allèrent, en un imposant cortège défiler devant la tombe de celui qui, par son initiative hardie, sauva la démocratie française. Il est à croire que le rôle de Zola dans l'évolution de la France grandira avec la reculée des temps.

La Ligue de l'Enseignement dont le développement a toujours été en corrélation avec l'expansion du sentiment républicain, a clos son congrès tenu à Amiens. Sur trois questions essentielles, des affirmations nouvelles et décisives ont été apportées : une affirmation latente que par le vote qui a déclaré n'admettre qu'une morale purement humaine, dégagée de toute influence mystique; une affirmation pacifique en proclamant que les conflits internationaux doivent être réglés par le droit et non plus par l'épée, symbole de la force; enfin une affirmation sociale en déclarant que la question scolaire n'est qu'une des formes de la transformation des sociétés vers un avenir de justice. M. Chaumié, en allant présider la dernière séance du congrès, a donné l'approbation du gouvernement à ces déclarations.

A l'heure actuelle se tient à Toulouse, le congrès annuel du parti radical et radical socialiste. La grosse question traitée sera l'attitude à prendre dans le débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous reparlerons dimanche des travaux de ce Congrès.

A L'ETRANGER

La guerre Russo-Japonaise
En Extrême-Orient, pas d'incidents nouveaux. Des dépêches contradictoires circulent sur la situation de Port-Arthur; d'après le Daily Mail, qui a un représentant perspicace sur les lieux, les Japonais seraient actuellement maîtres de toutes les fortifications de la ville à l'exception de trois mamelons. On déclare même que les canons des assiégés ont les moyens de couler les navires russes à l'ancre, et l'opinion générale est qu'une nouvelle tentative de sortie serait possible par le goulet.

D'autre part, il semble que Kouropatkine n'a plus l'intention de soutenir à Moukden le choc de l'armée japonaise, mais qu'il prépare la retraite sur Tiélin dont la situation stratégique est forte et permettra aux Russes d'éviter le mouvement tournant de Kuroki.

On a beaucoup discuté cette semaine sur la disgrâce du généralissime des troupes russes; cette disgrâce, on la trouvait dans le fait qu'une seconde armée était créée au Nord, et que le commandement en était confié au général Gripenberg avec un pouvoir égal à celui de Kouropatkine. En fait, tant que les deux armées ne coopèrent pas aux mêmes opérations, cette dualité dans la direction et ses conséquences funestes n'apparaîtront pas; mais lorsque les deux masses se rapprocheront et devront collaborer, la situation deviendra impossible, d'autant que l'amiral Alexeïef dont on avait annoncé la démission, reste avec la « direction générale » et le titre de « namiestnik ». Or, on sait le rôle lamentable de ce favori de l'impératrice-mère et de ce chef de la camarilla belliqueuse de St-Petersbourg.

LE FURETEUR

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

A. GARRIGUES

MAIRE DE FLAUGNAC
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Les planteurs connaissent depuis longues années ce jeune vieillard d'une robustesse sénile, cet expert assidu, silencieux et modeste qui reste, impassible, à son poste sous la poussière des balles... de tabac.

Les électeurs de Flaugnac connaissent encore mieux ce doyen des maires d'alentour qui, depuis quarante ans, administre, avec intelligence et parcimonie, cette grosse commune où se livrent des combats épiques et légendaires.

Les républicains de Cahors et d'ailleurs ont depuis longtemps rangé M. Garrigues dans cette phalange des vieux lutteurs dont la vie fut exempte de défaillances, devant lesquels on s'incline avec cette déférence qu'on ne marchande jamais aux convictions sincères et tenaces.

M. Garrigues n'est ni un érudit, ni un artiste; il est un philosophe paysan, d'une finesse remarquable, d'un esprit pratique et d'un bon sens qui firent de lui un homme.

Sous cette écorce, rude en apparence, on a vite fait de démêler le stratège habile, le diplomate campagnard qui sait prier sans rompre et ne perd pas de vue le but à atteindre. Il ne se livra jamais, mais manœuvra si bien qu'à lui finirent par se livrer tous ses administrés.

La politique — la politique républicaine et anticléricale — est toujours en lui un adepte fervent; aux heures de combat, il sut lui consacrer quelques journées et toutes ses veilles. Il fut un propagandiste de tous les instants, campé au milieu de son parti qu'on voyait s'agiter sans qu'il vint à la pensée de quiconque de supposer qu'il achetait les suffrages!

Gros propriétaire, agriculteur de grande expérience, viticulleur de la première heure, M. Garrigues est de mœurs simples et patriarcales. C'est

aux champs, dans son beau domaine de Combelcau qu'il faut aller le chercher.

C'est là que sont allées tout récemment le prendre les municipalités républicaines du canton de Castelnaud pour l'élever aux honneurs du Conseil d'Arrondissement. Il accepta sans enthousiasme, par dévouement; sa campagne électorale fut simple, courte; son nom fut son seul programme; douze cents suffrages lui disaient le 31 juillet quelle estime les populations rurales de son pays professaient pour son caractère et son inébranlable républicanisme.

La Réaction de Castelnaud a pu gaudir tout à son aise et dépenser, en sourdine, l'esprit accumulé par quelques-uns des siens; mais, prudemment, elle s'est terrée.

Devant le maire de Flaugnac s'est éclipé un homme important, grave comme une feuille de timbre, solennel comme un formulaire, cléricale de haute envergure.

Le tabellion a eu peur du vieux lutteur!

Vive Garrigues! M. Valmary.

RÉMO.

Miracles

Quand on parle de miracles, il importe d'analyser. Or, si l'on analyse, on trouve immédiatement que le miracle est la chose la plus bête, la plus inutilement compliquée qu'il soit possible d'imaginer. Non seulement il ne prouve pas ce qu'on voudrait lui faire prouver, mais il démontre tout le contraire. Allant plus loin, on peut même dire qu'un miracle du genre de ceux qui sont censés se produire à Lourdes, s'il était scientifiquement établi, amènerait à la négation de l'existence de Dieu.

Voici une pauvre femme. Toutes les maladies se sont abattues sur elle. Les médecins la déclarent incurable. Or, conformément au dogme, nous devons croire que les maladies dont elle a été accablée furent l'effet de la volonté céleste.

Elle va à Lourdes et, subitement, Dieu la guérit. S'il la voulait bien portante, pourquoi précédemment l'a-t-il rendue malade?

Pourquoi cette complication? Je sais... Les gens qui prétendent interpréter, de science certaine, les volontés du Créateur répondront: « Dieu veut ainsi montrer sa toute puissance et son infinie miséricorde. »

Ainsi, le Dieu de ces gens là est un Dieu qui, pour fournir une semblable démonstration, ne trouve pas d'autre moyen, que d'accabler en secret une misérable créature et de lui rendre ensuite publiquement la santé.

Est-ce assez puéril! Quelle conception grotesque de l'action de la Divinité!

N'est-il pas cent fois plus raisonnable, plus conforme à la haute idée que l'homme doit se faire du créateur, de supposer un Dieu qui est la bonté même, qui ne saurait faire le mal et, par conséquent, n'est pas obligé d'exécuter des tours de prestidigitation devant la foule assemblée, semblant dire: « Cette femme était malade, pan! elle n'est plus. Doutez-vous maintenant de ma toute puissance? »

Placez-vous à ce point de vue élevé et vous comprendrez tout de suite ce que valent les guérisons de Lourdes envisagées comme une manifestation divine.

MOTS DE LA FIN

Sur la plage.

— Mes compliments, dit l'un d'eux, je viens d'apprendre que ton oncle est mort ces jours-ci dans une maison de santé où il était interné depuis cinq ans; tu vas hériter?

— Pas du tout, fait l'interpellé avec un soupir.

— Comment cela?

— Mon oncle était aliéné, c'est vrai, mais, hélas! ses biens l'étaient également!

La question du "petit chapeau"

L'Institut — toutes sections réunies — a accepté le legs fait par le peintre Jérôme au musée Condé, du chapeau que Napoléon portait à Waterloo.

Il est d'actualité de rappeler quelques souvenirs sur la coiffure désormais légendaire du premier empereur.

Combien existe-t-il encore de chapeaux authentiques de Napoléon? Cinq, dit-on couramment; le prince Napoléon en possède un, le prince Louis en a un autre, le peintre Armand Dumaresq en avait acheté un troisième 140 francs, le quatrième se trouve à Londres, au musée Tussaud et le cinquième était celui de Jérôme; enfin il s'en trouve un au musée de l'armée.

Napoléon usa beaucoup de chapeaux; il en conserva toutefois la forme scrupuleusement; cependant, les dimensions en augmentèrent à mesure que leur propriétaire prenait de l'embonpoint.

Le fournisseur de Napoléon était le chapelier Poupard, et voici la reproduction d'une de ses factures:

POUPARD ET C^o

Palais du Tribunal, galerie du côté de la rue de la Loi, 32
Paris, le 19 août 1808.

Fourni pour le service personnel de Sa Majesté l'Empereur et Roi:

Deux chapeaux de castor à 60 francs.....	120 fr.
24. — Le repassage d'un chapeau et fourni une coiffe piquée en soie.....	6
26. — Le repassage.....	6

Le prix, ainsi qu'on le voit, en était modeste.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une belle défense

Des témoins qui se trouvaient encore à Port-Arthur durant les combats du mois d'août, rapportent que la lutte a été extrêmement acharnée dans les deux camps. Presque toute la 9^e division japonaise a été détruite dans un assaut. Les cadavres gisaient par monceaux, et les blessés qui ne pouvaient pas eux-mêmes abandonner le champ de bataille mouraient là où ils étaient tombés.

L'armée japonaise elle-même est saisie d'admiration devant l'héroïque défense de Port-Arthur. Le général Stoessel est l'âme de cette défense. Il a pour dignes lieutenants le général Kondratenko et l'ancien gouverneur de Dalny le général Fock. Le général Sakharoff fait des prodiges dans la direction des travaux du génie.

Le moral de la garnison est excellent, voilà pourquoi la forteresse est imprenable. Lorsque la 4^e division, commandée par le général Fock, s'est retirée dans la forteresse après avoir évacué la colline du Loup, qui avait opposé sous Weber une résistance héroïque de deux mois à trois divisions japonaises réunies, le général Stoessel fit défiler cette division au pas de parade sous le feu de l'ennemi.

Port-Arthur est très bien approvisionné en vivres. Ses défenseurs sont persuadés que la forteresse soutiendra encore un long siège. Toutes les nouvelles relatives à la situation précaire de Port-Arthur sont de source japonaise et absolument controuvées.

Une bataille navale

A deux heures et demie, jeudi matin, il devint évident qu'un combat naval sérieux était engagé au large de notre port. On entendait le bruit des gros canons et les surveillants voyaient des lueurs de projecteurs électriques fouillant l'horizon. Il est vraisemblable que la flotte de Port-Arthur a fait une sortie et qu'en essayant d'atteindre Tché-Fou elle aura rencontré l'escadre japonaise.

Le bruit d'une grosse canonnade en mer, accompagné de lueurs semblables à celles qui résultent de l'ex-

plasion des obus, a cessé vers quatre heures.

La flotte japonaise a capturé une jonque chargée de provisions, qui essayait d'entrer à Port-Arthur. On a trouvé à bord la preuve qu'une flotte de 80 jonques est organisée pour forcer les blocus en partant de Tsing-Tao.

Malgré la vigilance des Japonais, un grand nombre de jonques ont atteint les lignes russes; on soupçonne que les munitions sont aussi l'objet d'un commerce de contrebande.

INFORMATIONS

Le Congrès de Toulouse

Le 4^e Congrès radical et radical socialiste a tenu à Toulouse, jeudi, sa première séance.

M. Gouzy présidait cette séance d'ouverture. MM. Couderc et Gouzy ont prononcé de vibrants discours dans lesquels ils ont défini le rôle des républicains dans le conflit de la République avec le Vatican.

Une adresse de sympathie et de respect a été adressée au président de la République et au ministre d'action républicaine et une motion de félicitations a été votée en faveur de M. Pelletan.

Puis M. Jonet, vice-président du comité exécutif, député du Doubs, donne lecture d'un rapport sur les travaux du comité exécutif et d'action du parti en 1903-1904.

M. Louis Bonnet, président de la Fédération, des comités républicains de la Seine, lit également un rapport très documenté sur la situation et la tactique des partis.

M. Bonnet constate les résultats dès aujourd'hui obtenus par l'application des lois de 1901 et 1904: dispersion des congrégations non autorisées, liquidation de leurs biens, fermeture de 13,000 écoles congréganistes.

« Nous attendons maintenant, ajoute-t-il, que le Sénat rejette les demandes d'autorisation dont il est saisi, et que le gouvernement invite le Parlement à se prononcer sur le sort des congrégations hospitalières; la règle de notre parti a été fixée définitivement: toutes les congrégations d'hommes et de femmes sont à supprimer. »

Le rapporteur estime que lors des dernières élections, le pays a suffisamment indiqué qu'il approuve les mesures prises; il est convaincu que la majorité triomphera encore en 1906 de la coalition réactionnaire et progressiste.

Il conclut en s'efforçant de démontrer qu'il est de nécessité absolue pour son parti d'effectuer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réforme qui, selon lui, peut s'effectuer très facilement et sans faire naître de crise dans le pays.

M. Bouffandeau donne ensuite lecture de plusieurs lettres de personnalités politiques, s'excusant de ne pouvoir assister au Congrès.

La France au Maroc

M. Jean Jaurès a adressé la lettre suivante au ministre des Affaires Etrangères:

« Paris, le 6 octobre 1904.

« Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous informer que je désire vous interpellier, dès la rentrée, sur la politique française au Maroc et sur les agissements qui tendent à transformer la politique de pénétration pacifique en pénétration et occupation militaires.

» Veuillez agréer, etc. »

Les Négociations concernant le Maroc

M. Léon y Castille, ambassadeur d'Espagne à Paris, a eu mercredi après-midi un assez long entretien avec M. Delcassé. L'entente entre les deux gouvernements au sujet de l'arrangement à intervenir pour le Maroc, paraît à peu près complet sur tous les points; les signatures seront vraisemblablement échangées à Paris vers la fin de la semaine.

Congrès international de la Paix

Le Congrès international de la paix a voté diverses résolutions par lesquelles il invite la Russie et le Japon à mettre fin à la guerre et demande aux puissances signataires de la Convention de la Russie et au Japon l'importance qu'il y a à terminer la lutte.

Le Congrès a renvoyé au bureau de la paix à Berne la question d'une réconciliation de la France et de l'Allemagne au sujet de l'Alsace-Lorraine.

La nouvelle pièce de 25 centimes

Les pièces de nickel de 25 centimes du nouveau type approuvé par le décret du 24 juillet 1904, sont mises en circulation à dater d'aujourd'hui par la Caisse centrale du Trésor public.

Pour tenir compte des critiques formulées contre les anciennes pièces, le revers a été complètement modifié. De plus, au lieu d'un module circulaire, on a adopté une forme polygonale, à vingt-deux pans, qui permet, par un simple toucher, d'éviter toute confusion avec la monnaie d'argent.

Il n'est pas douteux que la nouvelle pièce ne soit dès lors bien accueillie du public, et qu'elle ne vienne rapidement combler la lacune qui existait dans notre système monétaire.

Les pièces du type 1903 continuent, d'ailleurs, à avoir cours légal.

Les honneurs à rendre par les troupes

Des divergences s'étant produites — encore — dans l'application des récentes prescriptions relatives aux honneurs à rendre par les troupes, le ministre de la Guerre vient d'adresser aux commandants de Corps d'armée une circulaire ayant pour objet de fixer les mouvements à exécuter en remplacement de ceux qui sont indiqués dans les décrets sur les services des places et le service intérieur. Elle conclut ainsi:

« Dans tous les cas où il était prescrit aux militaires isolés ou en troupe de porter ou de présenter les armes pour rendre les honneurs ou les marques extérieures de respect, ces mouvements seront désormais remplacés par ceux de « L'arme sur l'épaule droite » pour tous les militaires armés du fusil, et de « Porter sabre » pour tous les militaires (officiers compris) armés du sabre.

Toutes les autres dispositions prévues par le service des places au sujet des honneurs restent en vigueur.

» Général ANDRÉ. »

Au Congo

NOUVEAUX MASSACRES D'EUROPÉENS
Suivant la Tribune congolaise, outre le massacre des agents de l'Ibenga, on aurait encore à déplorer le massacre d'un autre Européen, M. Audé, employé à la Compagnie française du Congo, qui aurait été tué sur la rivière Mataba, affluent de l'Oubanghi.

Le bruit court également qu'un autre factorier — ce qui porterait le nombre des massacres à six — aurait été tué sur la rivière M'Kémi.

Petites Nouvelles

M. Combes, président du Conseil, a quitté Paris jeudi soir, pour retourner à Pons, où il restera jusqu'au 14 octobre, date du prochain Conseil des ministres.

— La Banque d'Espagne va faire une émission de billets de 100 pesetas, ressemblant au modèle français. Cette nouvelle émission supprimera les faux billets, actuellement en circulation.

— Trois sous-officiers algériens ont été adjoints à la mission militaire française chargée de la réorganisation de la garnison de Tanger.

— Une violente tempête souffle du Nord-Ouest. Plusieurs bateaux de pêcheurs sont entrés avec des avaries. On craint des sinistres.

— Par suite de la rupture d'un réservoir d'eau les communications sont

interrompues à Gibraltar qui demeurera pendant une semaine sans nouvelles et sans rapports avec les pays. — La Ligue du rapprochement de la Jeunesse russe et française a décerné sa médaille à dix élèves des écoles moyennes féminines de Moscou.

— On mande qu'une épidémie de choléra sévit en Russie. Il y a de nombreux cas et de nombreux décès.

REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul, dans la *Dépêche* : Un parti et une congrégation. Au fond, une seule et même chose. M. Jaurès se flatte que si l'Eglise est soutenue par le peuple des petits fidèles, le clergé s'enfermera forcément dans son rôle religieux. Il imagine au contraire que si elle est exclusivement subventionnée par les châteaux et la grande bourgeoisie réactionnaire, elle deviendra odieuse aux paysans. Je doute pour ma part que l'Eglise doive vivre des subventions populaires. Ce sera peut-être regrettable pour la partie du clergé qui voudrait rester paisible à l'ombre de ses autels. Mais ce sera probablement ainsi. De nos jours, je le répète, le crédit de l'Eglise ne repose pas tant sur la foi que sur la tradition. Le paysan n'est pas prodigue : c'est la son moindre défaut. Il n'est plus assez croyant pour mettre la main à la poche. Il veut bien que le curé lui distribue des sacrements. Il ne tient pas outre mesure à payer le curé. L'Eglise me paraît donc condamnée à devenir, si elle ne l'est déjà, « l'Eglise des riches, des nobles, des privilégiés ». En sera-t-elle pour cela moins redoutable ? Devons-nous croire qu'elle pâtira de s'être inféodée à l'Usine et au Château qu'elle mourra d'être devenue un Parti ?

Revue de la Presse locale

De *Quercinois* : Ils (les Coppée, Dérondelle, Syvoton, etc.) aiment la liberté et la justice, et aussi ils ont du goût pour le bon sens qui ne perd jamais ses droits chez nous, jusque dans nos enthousiasmes. Ils aiment toutes ces choses, non pas jusqu'au détachement de leurs idées personnelles, mais jusqu'au désintéressement qui nous élève au-dessus de nous-mêmes. Ils ne reculeront pas, par exemple, et par esprit de sectaires farouches, devant telle application de leurs principes qui profiterait sans doute et aux idées religieuses et à la philosophie spiritualiste, car ils savent que la liberté, a en elle cette vertu merveilleuse d'aspirer aux hauteurs morales et d'y porter l'âme humaine.

CHRONIQUE LOCALE

MÉDAILLON

M. A. DE MONZIE

Nous lisons dans le *Gil Blas* du 6 octobre 1904 : M. Chaumié est ravi : il vient de récompenser celui qui, depuis deux ans, le seconde avec une inlassable opiniâtreté, son collaborateur intime, précieux, indispensable, A. de Monzie. On cite des chefs de cabinet qui « reflètent » la besogne au chef-adjoint, aux secrétaires, aux attachés, et qui apparaissent à leur ministère, vers onze heures du matin, dans les couloirs de la Chambre vers quatre heures, ou dans les coulisses de l'Opéra vers minuit. Celui-ci est d'une autre école. C'est l'activité en personne. Tous les dossiers lui passent entre les mains ; il épiluche, analyse les affaires les plus embrouillées, discute à l'aprem avec les spécialistes les questions techniques les plus épineuses, impose à tous l'estime par sa promptitude, sûre et clairvoyante compréhension.

Venez à son cabinet, sur le coup de cinq heures. Le jeune chef dicte une lettre de service, téléphone rue de Valois, répond à trois députés, règle en deux paroles un gaffeur qui s'éternise, signe son courrier, examine un « mouvement », commente l'éditorial du *Temps*, et jette un mot incisif dans la causerie générale...

Ce qu'il a fait d'essentiel depuis trente mois ? Il a mis sur pied le projet voté par le Sénat, touchant l'abrogation de la loi Falloux ; élaboré avec M. Gasquet, directeur, le projet de réforme de l'Enseignement primaire, et a préparé des plans de discours, rédigé des rapports volumineux. Que de soirées n'a-t-il pas veillées, en son cabinet de la rue de Grenelle, seul, à son bureau, trimant, allégre, jusqu'à des heures invraisemblablement tardives !

Et ce jeune avocat trouve le temps de plaider avec clarté, et un esprit endiablé, les litiges de contentieux les plus ardues, d'écrire pour la *Revue politique et parlementaire* des études, articles serrés et d'une documentation approfondie, sur la taxe différentielle des pétroles, l'éducation des jeunes filles ou les « garderies ».

De loisirs, pendant ses vacances, il se fait élire — car il est orateur chaleureux — conseiller général du canton de Castelnaud-Montrairat (« joli nom pour une héroïne de René

Bazin ! » assure malicieusement Henry Roujon). Le voici, d'autre part, commissaire général de l'Instruction publique à l'Exposition de Liège. Toujours de nouvelles besognes où se plonger. De Monzie a une séquelle d'envieux qui ne lui pardonnent pas sa précoce maîtrise. Par contre, je lui sais une escorte d'amis fidèles, lesquels l'affectionnent tendrement. Ces amis se nomment Henri Martin, le beau coloriste, Henry de Jouvenel, son collègue de chez M. Vallé, Jean Boucher, le statuaire, le député Clémentel, Viviani, notre confrère Lantier, le capitaine Charles Humbert. Et de tous ces amis, il se peut que j'en oublie un... — LOUIS VAUXCELLES.

Les Conseillers généraux

PONT DE CABESSUT (Suite)

Avis de M. Cassaignes

Conseiller général de PUY-L'ÉVÊQUE
Monsieur le Directeur,
J'ai un peu tardé à vous répondre. J'hésitais à émettre un avis au sujet d'un projet que je ne connais pas. Vous devez sourire, Monsieur le Directeur, en lisant, dans votre bureau de rédaction cette séance très extraordinaire, fantastique du Conseil général, où tout le monde parle à la fois et où, sans étude préalable, sans discussion, sans connaître ni devis, ni plan, chacun donne son avis. Permettez-moi de réserver le mien.

Charmant pour ses collègues, M. le Conseiller général de Puy-l'Evêque !

L'ÉLECTRICITÉ À CAHORS

Sous ce titre, la *Dépêche* publie l'entrefilet suivant :

Nous apprenons que la réunion de la commission chargée d'examiner la question de l'électricité à Cahors, qui devait avoir lieu avant-hier mercredi, a été ajournée à une date indéterminée.

Nous nous exprimons d'ajouter que les causes de ce renvoi n'incombent pas à la municipalité, mais au directeur de la Société qui devait faire des propositions à la ville de Cahors.

Depuis que cette question est à l'ordre du jour, plusieurs propriétaires de chutes d'eau ont offert à la ville de fournir l'électricité moyennant des conditions à débattre.

Le moment est donc bien choisi pour arriver à une solution attendue avec impatience par la population de Cahors.

L'électricité est appelée à rendre de grands services non seulement pour l'éclairage, mais pour la distribution des forces mécaniques et aussi pour l'amélioration de notre château d'eau.

Il est temps, dans ces conditions, de se mettre au travail et de trop longs retards seraient mal appréciés par les électeurs de la ville de Cahors.

Notre confrère a raison : nous approuvons pleinement sa critique justifiée. Le Conseil municipal était convoqué pour mercredi en commissions réunies pour prendre quelque décision en ce qui concerne les questions de l'eau et de l'éclairage.

L'ajournement de l'examen de ces questions, au premier chef importantes, a été décidé, parce, paraît-il, M. Flory, ingénieur de la Compagnie du gaz, ayant demandé à être entendu à cette réunion n'a pu s'y rendre et en a demandé le renvoi.

M. Flory devait accomplir une tournée d'inspection militaire.

Ce motif est excellent, sans doute, M. Flory remplit son devoir de soldat, mais la ville de Cahors aurait pu répondre que si la Compagnie du gaz avait des propositions à faire, elle pouvait les présenter par écrit.

On aurait pu examiner, prendre en considération ou rejeter ces propositions sans les concours de M. Flory.

C'est donc un retard que subit la réalisation de ces questions si importantes pour notre ville. Voilà déjà 5 mois qu'elles sont à l'étude, que les dossiers sont ou doivent être compulsés par les ingénieurs de la commission extra-municipale, et on ne voit rien, on ne sait rien sur ces questions.

Un plus long retard nous conduira, c'est certain, à l'être prochain durant lequel les habitants des hauts quartiers subiront encore une longue et pénible privation d'eau.

A quelle date seront discutées ces questions d'eau et d'électricité ?

L. B.

Chambre de Commerce

Nous recevons une longue communication de la Chambre de Commerce de Cahors, donnant le compte-rendu d'une séance du 30 septembre de cette assemblée.

Cette communication est relative à des vœux tendant à introduire les colis de 10 à 20 kilos, dans le régime des colis-postaux ; à la grève de Marseille, et au commerce français d'exportation.

Malheureusement, comme d'habitude, nous la recevons trop tard pour pouvoir en donner connaissance à nos lecteurs.

Collège de Jeunes filles

M^{lle} Gabrielle Feyt, institutrice à Fontanes, est nommée maîtresse primaire en remplacement de M^{lle} Freysenge, au Collège de Jeunes filles de Cahors. Félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, sont nommés instituteurs :

M. Cavanié, de Ste-Alauzie à Cournou (St-Vincent).
M. Décromps, de Cournou (St-Vincent) à Cénévières.

M. Salgues, de Cénévières à St-Géry.
M. Gambert, de St-Géry à Mercuès, sur sa demande.

M. Lospinard, de Fontanes-Lunegarde à Durbans.
M. Brunet, de Cieurac à Fontanes-Lunegarde.

Institutrices

Mlle Charles, de Lherm adjointe à Gourdon.
Mme Asfaux, de Lacisque (Cuzance) à St-Jean-Lagineste.

Mme Fabre, de Sènièrgues (Montfaucou) à Fontanes-Lunegarde.
Mlle Bouzou, de Frayssinet-le-Gourdonnais à Sènièrgues.

Mlle Lablanché, de Cazillac à Frayssinet-le-Gourdonnais.
Mme Bonnet, de St-Michel-de-Bannières à Cazillac.

Mme Castagné, de Carennac à Concorès.
Mme Ménauge, de St-Cyprien à Floressas.

Mlle Bigou, de Floressas à St-Cyprien.
Mme Stivil, née Landes, déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe à l'École primaire supérieure de Montcuq, est déléguée dans les dites fonctions pendant l'année scolaire 1904-1905, à l'École primaire supérieure de St-Céré, en remplacement de Mlle du Mazabrun, démissionnaire.

Mlle Bastit, déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe à l'École primaire supérieure de St-Céré, est déléguée dans les dites fonctions pendant l'année scolaire 1904-1905.

M. Stivil, délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'École primaire supérieure de St-Céré, est délégué dans les dites fonctions pendant l'année scolaire 1904-1905.

M. Frayssi, délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'École primaire supérieure de Montcuq, est délégué dans les dites fonctions pendant l'année scolaire 1904-1905.

INSTITUTRICES ET INSTITUTEURS STAGIAIRES

M. Ausset, de Duravel, est nommé à Ste-Alauzie.

M. Pradié, de Bannes, à Lherm.
Mlle Irague, de St-Jean-Lagineste à Lacisque.

Mlle Faurie, de Fontanes-Lunegarde, à Floirac.
Mlle Souliadié, de Floirac, à St-Michel-de-Bannières.

Mlle Caussanel, élève-maîtresse, à Souillac (adjointe).
M. Selves, de Gramat à Cieurac.

M. Liauzu, d'Espédaillac à Gramat.
M. Bourthoumieux, en congé pour service militaire à Martel (adjoint).

M. Doumerg, élève-maître à Castelnaud (adjoint).
M. Momméjat, (adjoint) de Grisoles (Tarn-et-Garonne) adjoint à St-Céré.

M. Foissac, élève-maître, adjoint à Espédaillac.
Mlle Gambert, adjointe à Firmy (Aveyron), à Bannes.

Certificat de Gymnastique

Le jeudi 27 octobre, aura lieu l'ouverture de la session annuelle des examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements secondaires. Ces examens auront lieu au Lycée de garçons de Toulouse pour les aspirants, et à l'École Normale d'Institutrices pour les aspirantes. Ils commenceront à 8 heures du matin.

Musée

A partir du dimanche 9 octobre, le Musée de Cahors sera ouvert au public tous les jeudis et dimanches de 2 heures à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 8 octobre 1904

Naissances
Cayrouse, Simone, rue Feydel, 20.
Vacher, Elisa-Jeanne, rue Labarre, 61.

Cayla, Augusta-Lucie, place St-Maurice, 9.
Tournier, Paule-Thérèse-Adrienne, à Cabessut.

Bédou, Jeanne-Marguerite, rue du Rempart, 10.
Clerc, Germaine-Marie-Hélène, rue St-Barthélemy, 5.

Thières, Raoul, rue du Portail-Alban, Impasse Dupouget, 2.

Publications de Mariage

Cabarrot, Jean-Jules-Achille-Ludovic, professeur, et Bras, Jeanne-Paule-Marie-Alice, s. p.

Teulière, Jean-Marie-Joseph, maître d'hôtel, et Rigal, Marie-Noémie, Ilbert, Charles, commis des postes, et Dô, Adrienne-Angèle-Laurence, s. p.

Arnauzet, Louis-Lucien, caissier, à la

Trésorerie générale du Lot, et Girma, Marie-Louise, s. p.

Mariage

Chabrié, Germain, sergent rengagé au 7^e de ligne, et Boyé, Augustine, robeuse.

Décès

Couderc, Joseph-Auguste, ex-employé de chemin de fer, 56 ans, rue St-James, 1.
Félix, Jean, couvreur, 48 ans, avenue de la gare, 7.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Cahors

Catus

Conseil municipal. — Sur demande urgente de M. le Préfet du Lot au sujet d'un mémoire de la famille de Valon relatif à la maison des Sœurs, le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le dimanche 9 octobre à 4 heures du soir.

Comice agricole. — Nous publierons dans notre numéro de mercredi le compte-rendu du Comice agricole du canton de Catus qui a eu lieu le 2 octobre.

Lalbenque

Election au Conseil d'Arrondissement. — Décret de convocation des électeurs :
Le Président de la République Française,
Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur ;
Vu la loi du 22 juin 1833 ;
Vu les articles 5 et 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Vu l'article 3 de la loi du 30 juillet 1874 ;
Vu la démission de M. Combarieu, membre du Conseil d'arrondissement de Cahors (Lot), pour le canton de Lalbenque,

DÉCRÈTE :
Article 1^{er}. — Les électeurs du canton de Lalbenque sont convoqués pour le dimanche 23 octobre 1904, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

Art. 2. — Les Maires des communes où conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à la Bégude de Mazenc, le 28 septembre mil neuf cent quatre.

Signé : EMILE LOUBET.
Par le Président de la République
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Signé : E. COMBES.

Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
HELI-DEVALS.

Sauliac

Fin de pèlerinage. — Sauliac, vous le savez peut-être, n'a rien à envier à Lourdes ni à Rocamadour. Notre-Dame des Âmes pieuses et curieuses des environs. Prédicateurs de grande envergure viennent prêcher la retraite : c'est pour l'ordinaire quelque forte caboché des paroisses voisines en bisbille avec le percepteur, pour cause de suppression de traitement. Sa violence est grande, son talent très petit.

Serait-ce pour ces raisons que les miracles sont inconnus à Notre-Dame du Roc ? Cette année on avait essayé de bien faire pour fléchir la divinité et donner un peu de renommée à cette pauvre chapelle, on avait laissé sous-entendre à ceux qui ont l'oreille fine, qu'on allait enfin être témoin d'un grand miracle, et il ne s'agissait rien moins que du renversement de l'odieux ministère et de la Marianne. La baguette magique devait être tenue par un des orateurs de la Jeunesse catholique de Cahors.

En effet, des placards multicolores annonçaient la grande attraction à toutes les communes voisines. Pour que Sauliac ne manquât pas au rendez-vous notre curé avec cru nécessaire d'apposer des affiches dans l'intérieur de l'église paroissiale, et du haut de la chaire il avait annoncé la haute manifestation. Par lettre particulière, on avait convoqué les jeunes gens des communes voisines connus, non pas pour leurs opinions religieuses, mais plutôt pour leur humeur combative.

Donc, pendant 3 jours consécutifs de nombreuses pèlerines vinrent remplir escarcelle et frons. De nombreuses messes furent dites et, dit-on, elles furent avoir un effet douloureux, puisque les officiants obliaient à quelques âmes elles étaient destinées. Enfin vint le dimanche 2 octobre, grand jour devant l'Éternel ; la route de Sauliac à Cabrerets offrait un spectacle inaccoutumé : chars, voitures et bicyclettes, annonçaient de nombreux pèlerins, et de longues théories de bigotes et de jeunes filles aux claires toilettes, avec bannières et oriflammes déployées, donnaient un peu de gaieté à cette vallée pleine de solitude. Les pèlerins avaient un air décidé, et si l'orateur annoncé était convaincu et pouvait trouver des accents passionnés, il était sûr de conduire une foule en délire à l'assaut de la République.

Mais on avait compté sans les républicains qui s'étaient jusqu'ici montrés très respectueux à l'égard de cette manifestation religieuse. Cette fois ils décidèrent de relever l'insolent défi et de rappeler aux gens d'Eglise qu'ils n'ont pas à organiser à côté des cérémonies cultuelles des manifestations politiques. Les curés, à l'église, tel fut le mot d'ordre.

Lorsqu'à la sortie de vêpres l'orateur eût pris place sur la banquette du cal-

vaire de la chapelle, un grand cri : « A bas la Calotte », vive la République ! troubla la douce quiétude des pèlerins. Essayer de décrire la scène est impossible ; les jeunes de la catho se démaient de rage, mais impuissants ; la tranquille assurance des républicains les déroute. Les bouches qui, tout-à-l'heure marmottaient des prières ou chantaient des *magnificat*, proféraient des jurons et des injures. Quelques curés eux-mêmes se mirent de la partie et se montrèrent aussi violents que les plus exaltés. Cela nous montre la douceur de ces ministres de Dieu et les « bons » sentiments qu'ils nourrissent en leur cœur. Grâce au sang-froid des républicains, toute bagarre put être évitée.

En somme, l'arme dont les curés voulaient se servir contre la République, s'est retournée contre eux ; ils ont tout juste réussi à ridiculiser une cérémonie religieuse et à nous prouver une fois de plus que la religion sert aujourd'hui de paravent à bon nombre de réactionnaires. Excellente journée pour la République.

P.-S. — Les mauvaises langues prétendent que notre curé serait las de se rendre à cette chapelle non concordataire.

D'autres disent qu'il désirait, en organisant la manifestation, recueillir les palmes du martyre et léguer au calendrier de l'avenir le nom auquel tous les curés politiques peuvent prétendre : celui de Sain tPol-y-ticar.

Un manifestant.

Calvignac

Réponse à M. Peyre. — Je sais, M. Peyre, que vous ne vous adressez pas à moi dans votre article car je suis un des trois de vos collègues, que vous considérez comme de fermes républicains ; je vous en remercie et je suis heureux que mes adversaires, aussi bien que mes amis, reconnaissent que si je ne transige pas sur les principes, ce n'est pas pour obtenir une sinécure, mais parce que j'ai des convictions profondément démocratiques.

Je n'ai de haine pour personne, je sers loyalement la République, mais je suis sans faiblesse pour reprocher l'attitude de ceux, même de mes amis, qui la trahiraient.

M. Peyre me reproche de répondre pour mes collègues qui ne pensent pas absolument comme moi, je ne peux pas, ni ne voudrais les obliger, de n'avoir que mon idée les prends pour des hommes libres, et s'ils vont à la messe, cela ne les empêche pas au moment des luttes de voter pour le candidat le plus avancé. Je voudrais que tous ceux qui ne vont pas à la messe en fassent autant. N'est-ce pas votre avis M. Peyre ?

Vous me demandez ensuite si je sais ce que c'est qu'un libre-penseur. J'avais toujours cru que c'était celui qui pensait librement, ne subissant l'influence d'aucun dogme, et n'était le serviteur ni l'esclave d'aucune religion ; mais puisque vous pouvez me donner des leçons je suis très heureux de les recevoir, en même temps vous me ferez, j'espère, un cours sur les girouettes politiques. Vous m'accusez d'avoir voté pour M. de Vauzelle quand je travaillais chez lui ; je vous en donne le démenti, j'ai voté pour M. Couderc, et à bulletin ouvert, en présence d'une des plus honorables personnes de notre commune, qui était membre du bureau du vote ; et la meilleure preuve de mon indépendance politique, c'est que je suis parti de chez M. le baron pour avoir, malgré sa défense, fêté le 14 juillet, avec les chefs du parti républicain de St-Martin-Labouval.

Quant à douter de mon républicanisme à cause de mon prénom, c'est un comble, vous avez cru sans doute être spirituel, je ne vous suivrai pas, vous êtes trop fort !!! M. Peyre m'accordez cependant qu'en naissant je ne pouvais pas dire à mes parents de me baptiser du doux nom d'Isidore, qui est synonyme de ferme républicain. Vous vous appelleriez Pierre ou Paul que je ne vous attribuerai pas des idées cléricales, ni ne vous croirai le détenteur des clefs du paradis. De tels arguments sont trop... niais.

Mais puisque M. Peyre, vous êtes aussi républicain que moi, je suis certain que vous serez à nos côtés pour former un comité républicain laïque, afin de répondre aux réactionnaires et cléricaux, qui, paraît-il, veulent former le comité libéral catholique.

BRU Sôraphin,
Conseiller municipal radical socialiste, Penseur-libre.

Sermon d'un curé. — Notre curé, fatigué sans doute de prêcher l'Évangile, a cessé, l'autre dimanche, pour rentrer dans le domaine politique. Ayant appris qu'une pétition circulait pour protester contre l'abdication nationale des catholiques français devant la papauté, et pour demander la laïcisation de l'Etat républicain, il engagea les fidèles à bien réfléchir avant de signer cette adresse, et essaya de critiquer le projet Briand.

Il déclara cependant ne pas vouloir faire de politique... ??
Allons, allons !

Que le prêtre reste dans le domaine, spirituel, ou bien qu'il approuve le projet de l'Église libre dans l'Etat libre, et alors s'il plaie aux curés d'appartenir à Rome avant d'appartenir à la France, nous n'y verrons aucun inconvénient.

Un groupe de républicains.

Cénévières

Fiasco. — Dimanche 2 octobre, nous avons eu la bonne fortune de posséder dans nos murs le comite de l'arrondissement Philap.

Il était venu paraître-il pour recevoir des adhésions au comité libéral ; mais quelle déception, pas de nouveaux adhérents : il a dû se contenter d'offrir un bock à ses fidèles qui étaient au nombre de neuf, fine fleur de la réaction, et qui ont été inscrits les premiers lors de la fondation de ce comité qui se dit libéral mais qui n'entend pas laisser la liberté à ceux qui ne pensent pas comme eux.

M. Philap notaire a beau se démenner, les adhésions ne seront pas nombreuses dans notre commune et s'il a réussi par une campagne violente et méchante à être élu conseiller d'arrondissement, on lui prouvera sans tarder que son ambi-

tion sera bornée par les électeurs du canton de Limogne auxquels le proverbe reviendra en mémoire.

Rats échaudés, l'eau tiède leur fait peur.

Castelfranc

Cercle de la Jeunesse laïque républicaine. — Dimanche, aura lieu à la mairie une réunion pour fonder un cercle de la jeunesse laïque républicaine. Un délégué de Cahors viendra assister à la réunion et donnera tous les renseignements nécessaires. La réunion aura lieu à deux heures, aussitôt après l'arrivée du train de Cahors. Nous espérons que tous les amis de l'enseignement laïque se rendront nombreux à cette réunion.

St-Laurent

Nous recevons la communication suivante :
Les vendanges sont terminées et la récolte est abondante et de qualité excellente.

Les fervents de Bacchus peuvent être contents : le « jus de la treille » sera bon cette année.

Si notre région n'est pas grande productrice de vin, en revanche, un certain nombre de communes soit du canton de Montcuq, soit du canton de Lauzerte (T. et G.), produisent une grande quantité de chasselas. Malheureusement ce produit s'écoule très difficilement cette année et à des prix avilissants. Certains producteurs qui ont envoyé une partie de leur récolte à Paris, à des commissionnaires, ont été obligés de verser une certaine somme pour couvrir les frais d'expédition ou de courtage, que ne pouvait solder la vente de la marchandise ! Perdre sa récolte et payer pour cela, n'est-ce pas un comble ?

Mais aussi, pourquoi, ainsi que MM. Tuzet et Quercy nous le conseillent au mois de février dernier, n'organiserions nous pas des syndicats de vente comme il en existe en Italie surtout ?

Ainsi, nous serions mieux renseignés sur les débouchés que peuvent trouver nos divers produits agricoles, nous éviterions aussi un grand nombre de frais accessoires, qui sont autant de pris sur le bénéfice.

C'est là, nous semble-t-il, une question qui mérite d'attirer l'attention de tous les producteurs. Unissons-nous, groupons nos efforts, tel doit être notre mot d'ordre.

Quels sont ceux qui veulent prendre l'initiative d'une organisation syndicale ? Mettons à profit les loisirs que va nous laisser l'hiver pour organiser notre association.

Mais là comme ailleurs, il faut des hommes d'initiative ; nous en connaissons, qu'ils sachent ouvrir, nous ne demandons qu'à les suivre.

Un viticulteur.

Puy-l'Evêque

Marché aux oies grasses. — Le maire de Puy-l'Evêque informe le public que les jours de foire des mois de novembre et de décembre 1904 et janvier 1905, il sera accordé des primes aux personnes qui mettront en vente des oies grasses et des canards sur le marché.

Ces primes seront distribuées séance tenante par la commission désignée par le conseil municipal chaque jour de foire, de dix à onze heures du matin.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC

Une lettre de M. Vival

Nous recevons sous pli recommandé la lettre suivante :
Figeac, le 6 octobre 1904.

Monsieur le Directeur
du « Journal du Lot »

Le signataire de la lettre Loubet, paru dans votre journal de dimanche 2 octobre, fait enfin connaître une partie de sa pensée.

Permettez-moi, comme d'ailleurs c'est mon droit, de répondre à ses attaques personnelles, cette fois non déguisées. Il y a quelques années, M. Loubet n'aurait point eu une pareille attitude à mon égard. Cette personnalité à cru qu'il était temps pour elle, de se poser maintenant en adversaire, après avoir trop longtemps usé et de mon nom et des amitiés qui m'ont toujours soutenu dans ma vie politique ; je constate le fait et j'en viens à d'autres idées, préférant cette attitude nouvelle de M. Loubet à toutes ses adulations passées si peu sincères d'ailleurs.

Avant de faire cette volte face mon collègue au Conseil municipal aurait peut-être pu se rappeler et méditer l'apologue suivant de la fable : *La grenouille et le rat* :

« La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur ».

Dans sa réponse, rééditant et sa lettre parue en août dernier et les inspirations insérées sans nom d'auteur dans votre journal, inspirations, dont il vous demandait d'attester la non paternité directe, M. Loubet cherche à flageller mon prétendu esprit d'absolutisme.

D'après lui, le Conseil municipal de Figeac aurait vécu sous moi depuis 23 ans, sous un joug despotique devant lequel la dignité de

de vote se débarrasser du tyran Vival et ils ne l'ont pas fait ? D'un autre côté, à chaque renouvellement de l'administration locale mes 29 collègues ont eu à nommer le Maire et depuis 24 ans, Vival le terrible représentant du principe d'autorité absolue, a toujours été élu Maire à l'unanimité moins sa voix.

M. Loubet lui-même, est conseiller municipal depuis cinq ans. Comment se fait-il donc que ce grand caractère, aujourd'hui si libre et si indépendant, ait tant tardé à prendre en mains le drapeau de l'indépendance et de la liberté foulées aux pieds et si grandement méconnues, d'après lui, au Conseil municipal de Figeac ?

Il faut donc que ce joug si terrible à l'heure actuelle pour M. Loubet, ait jusqu'à ce jour troublé l'esprit de mes autres collègues pour m'avoir ainsi maintenu, pendant de si longues années, leur entière confiance.

Toutes ces belles phrases, visant à l'indépendance méconnue, n'étonneront personne à Figeac.

Il fallait rompre dans un but que l'avenir ou les divisions dans le parti républicain du Lot, feront bientôt connaître ; et M. Loubet, hier partisan et soutien de Vival et de sa politique, soulève aujourd'hui une véritable querelle d'allemand, pour abandonner le drapeau qui lui a servi et qu'il a suivi jusqu'à ce jour.

Il aurait été plus loyal, plus digne et peut-être plus honnête, de le faire et de le dire depuis longtemps.

M. Loubet ne veut donc plus aujourd'hui transiger avec les principes.

Dupont s'était écrié le 7 mai 1791, dans l'Assemblée Constituante :

« Périssent les colonies plutôt qu'un principe ».

M. Loubet, le liquidateur judiciaire de 1904 vous dit : « sacrifions la République » il le fait, semons la désunion et soufflons la discordance parmi les républicains, plutôt que d'oublier un principe.

Examinons le passé de cet homme à principe, il y a à peine deux ans, M. Loubet avait encore sa jeune fille au Couvent de Ste-Marthe qui lui veut aujourd'hui fermer à tout prix, il existait cependant, à Figeac, une école laïque de filles, très prospère, dans laquelle ma fille avait été élevée avec les jeunes filles de la classe ouvrière de Figeac ainsi que celles d'autres collèges du Conseil municipal d'aujourd'hui tous cléricaux comme moi, pour M. Loubet le pur.

Comment se fait-il donc que M. Loubet le pur, n'ait pas cru à cette époque à peu lointaine, violer les principes en faisant instruire sa fille dans un couvent, qui n'était guère fréquenté que par la jeunesse de la bourgeoisie figeacoise ?

Comment se fait-il donc que cet homme à principes se soit ensuite trouvé, dans l'église de ce même couvent, côte à côte avec les personnes pieuses invitées par lui à assister à la première communion de sa fille, se donnant ainsi en spectacle, en belle redingote et en gibus à huit reflets ?

C'était, il me semble, une fête bien peu laïque pour un homme à principes !!!

Depuis cette touchante cérémonie, M. Loubet a sans doute trouvé son chemin de Damas. Sa fille a été placée dans un lycée de l'Etat et lui-même a été nommé liquidateur judiciaire des nombreux et importants couvents fermés par le décret du 9 juillet 1904.

Je n'ai pas à insister.

Maintenant que M. Loubet va, comme le disait tout récemment à la Chambre des députés, M. le président du Conseil, « s'enrichir des dépouilles des couvents » M. Loubet, dis-je s'est intitulé lui-même avec sa modestie habituelle, un homme à principes. Il ne faut donc pas être étonné qu'aujourd'hui ses nouveaux amis les socialistes collectivistes le courent de fleurs.

Voilà un peu quel est le grand principe méconnu par la majorité du Conseil municipal de Figeac et par moi-même.

La question du suris à l'exécution du décret, du 9 juillet dernier, est maintenant connue, ressassée à Figeac.

De ce suris, M. Loubet n'en a aujourd'hui ni cure ni souci. Il préfère s'en tenir à des attaques personnelles qu'il espère rendre venimeuses. Un décret pris sur des renseignements erronés, comme le démontrent par trop et la lettre de M. l'inspecteur d'académie insérée dans ma première réponse et la lettre de M. le directeur général des cultes accordant un suris de 10 mois à la ville, prouvent aux lecteurs de bonne foi combien la thèse soutenue par moi et approuvée par la grande majorité du Conseil, était juste et inattaquable.

Pour avoir une école supérieure, il fallait de suite un local sain et convenable et en même temps pouvoir disposer des fonds pour couvrir la part de dépenses incombant à la commune.

A qui M. Loubet a-t-il jamais sérieusement espéré faire admettre qu'en deux mois, du 23 juillet au 1^{er} octobre, le Conseil malgré son vif désir d'avoir une école supérieure de filles, pourrait se procurer de suite et local agencé et fonds, avec un budget se soldant par un excédent de recettes présumées de quelques francs ?

Il y a, dans le département du Lot, une autre ville, celle de Gourdon, qui a, comme Maire, un homme intelligent, actif, dévoué à la République et aux intérêts de sa chère cité. L'administration locale, aidée d'un Conseil tout aussi radical que celui de Figeac, a demandé le 23 août 1903, la création d'une école supérieure de filles, voté le 13 septembre de la même année 1903, l'acquisition d'une maison, approuvé plans et devis et voté le même jour la part de dépenses incombant à la commune, part s'élevant à la somme de 40.837 fr. Les réparations ont été faites, le traité, après avis des inspecteurs compétents, a été passé avec le ministre de l'instruction publique le 4 mai 1904.

Je vous les travaux d'appropriation sont depuis longtemps terminés ; nous sommes au mois d'octobre 1904 et on attend toujours à Gourdon, malgré lettres et démarches faites, que l'Etat tiennes engagements et nomme cet directeur et professeurs de cette école, ce qu'il ne

peut faire, ne pouvant avoir les fonds qu'en 1905.

Comment après cela, pourrait-on espérer à Figeac, en deux mois, sans local, sans fonds disponibles, sans traité avec le ministre, faire plus vite et arriver à ouvrir l'école supérieure le 1^{er} octobre courant, de par la volonté seule et magique de M. Loubet le pur ?

Comme liquidateur judiciaire, M. Loubet a pu, ou pourra, ces quelques jours, mettre des nonnes à la porte des couvents de Saint-Céré, de Souceyrac et de Sainte-Colombe, commencer à instruire, faire des promenades en voiture, escorté et flanqué du commissaire de police, du juge de paix, voire même de gendarmes, arrondir sa petite note de frais, avoir été même la cause, par son activité dévorante dans la fermeture des couvents, de l'échec de deux conseillers d'arrondissement républicains à Lacapelle en faisant fermer le couvent de Sainte-Colombe quelques jours avant les élections du 31 juillet, mais pour créer une école il faut, avec les formalités à remplir, un peu plus de temps et de patience.

Le crime de la majorité du conseil municipal de Figeac et le mien consiste donc, pour M. Loubet, en ce que nous avons voulu tenir compte de toutes ces contingences et avoir voulu avant de faire fermer des établissements congréganistes, avoir le temps d'en faire ouvrir un de laïque tout aussi convenablement installé pour le remplacer.

Notre crime consiste surtout à avoir voulu éviter les plaintes, les récriminations des parents qui ne peuvent placer, comme M. Loubet, hors de Figeac leurs jeunes filles, parents qui nous répétaient qu'avant de mettre des enfants dans la rue, les priver d'instruction, tout fût préparé pour les placer de suite dans un établissement laïque supérieur.

M. Loubet ergote aujourd'hui sur ses prétendus moyens financiers qui ne pouvaient que faire renchérir les articles les plus nécessaires à la classe ouvrière comme les fagots, le savon, le bois à brûler, etc.

Comment se fait-il donc, puisque ces moyens financiers étaient une si belle trouvaille, qu'aucun membre de la commission nommée le 23 juillet, n'ait voulu les approuver et que M. Loubet se soit trouvé seul, dans cette commission pour les soutenir et en faire le fond de sa proposition ?

Comment se fait-il donc, puisque ces nouvelles taxes supplémentaires notamment sur les fagots, devaient être si favorablement accueillies par la classe ouvrière que sommée de s'expliquer à la séance du 11 septembre, M. Loubet ait refusé de répondre et que dans la motion déposée par lui, il charge la commission des finances de fixer ces surtaxes, sentant et comprenant trop bien par l'opposition même non déguisée de ses amis du conseil, combien ces nouvelles surcharges seraient mal accueillies du public et rendraient impopulaire l'auteur de cette désignation ?

En homme habile, M. Loubet s'est dérobé pudiquement devant la responsabilité à encourir, préférant laisser à la commission des finances le soin d'effectuer ce travail et d'en assumer les conséquences.

Un mot pour terminer.

Quelques-uns de mes collègues trouvaient étrange que l'avant-veille de la réunion du conseil municipal, j'aie fait insérer dans le journal la Dépêche, une note dans laquelle j'engageais tous les électeurs de Figeac, de la part de l'administration locale, à assister à la séance du 11 septembre.

Aujourd'hui, ces collègues doivent comprendre combien cette mesure a été heureuse, puisque, malgré la présence de près de trois cents électeurs assistant à la réunion, M. Loubet, pour les besoins de sa cause compromise, ose dénaturer ce qui s'est passé à cette importante réunion.

Enfin M. Loubet termine son factum en me faisant supplier mes collègues de me conserver à la tête de la mairie de Figeac.

Avant d'écrire pareille phrase qu'il croyait méchante et qui n'a fait que me procurer une douce gaieté, M. Loubet aurait dû au moins s'entendre avec son cher ami M. Suc, qui me faisait dire dans une autre feuille, que j'avais menacé brutalement le conseil de ma démission.

Je n'ai pas l'habitude ni de supplier ni de menacer. Oui j'ai dit et répété par deux fois, que, si mes collègues du Conseil votaient les nouvelles surcharges d'octroi, dont j'ai parlé plus haut, nous étions bien décidés, moi ami et cher collaborateur, M. Cavalie et moi, à laisser la mairie entre les mains de M. Loubet et de M. Suc, chargés d'appliquer et de faire percevoir les nouveaux surcroits de droits d'octroi si lourds pour la classe laborieuse. Si M. Loubet veut être indépendant, qu'il ne trouve pas surprenant que d'autres répondent à leur tour l'indépendance de ne pas se faire maudire et jeter la pierre par des administrés écrasés sous le poids de surcharges qu'ils ont combattues et qu'ils ne voulaient point avoir mission de faire prélever.

La méthode de M. Loubet est assez jésuitique : indiquer et soutenir à la légère des idées et des moyens plus ou moins pratiques ou justes, ne pas se compromettre en spécifiant les charges impopulaires et au nom des principes laisser à ses collègues le soin d'endosser la responsabilité des haïnes et de l'impopularité que ces nouvelles mesures devaient attirer sur l'administration forcée de les appliquer.

A ce prix, mon ami M. Cavalie et moi, simples conseillers municipaux ; ma santé ne pouvait d'ailleurs que se bien trouver de ces vacances, après 23 années de labeur de tous les jours.

En relisant cette longue lettre, je m'aperçois que j'ai laissé sans réponse un argument important contenu dans la lettre signée Loubet.

Permettez-moi donc d'ajouter ces quelques lignes. L'auteur de la lettre dit : « que M. Vival réussisse à mener à bien sans aucun concours les nombreuses affaires dans lesquelles, sous son administration, la ville se trouve engagée, je ne demande pas mieux ».

Est-ce que M. Loubet aurait oublié par hasard qu'il a été le rapporteur de presque toutes les affaires litigieuses dans lesquelles, sous son administration, la ville, depuis cinq ans, s'est trouvée engagée ?

M. Loubet pourrait-il citer une seule affaire, je dis et je répète une seule affaire engagée sans qu'au préalable et commission des finances et commission des travaux publics et commissions compétentes, voire même des avocats de Figeac et du conseil d'Etat n'aient été consultés ?

Je ne crains sur ce point aucun démenti.

La querelle soulevée doit avoir un but ; qu'on le définisse nettement et loyalement, car sans cela, M. Loubet me permettra de dire que cette division cherchée se couvrant du masque de principe n'a aucun sens.

Elle ne peut produire qu'un résultat que M. Loubet serait sans doute le premier plus tard à déplorer, ce serait de permettre à la réaction de pouvoir compter sur ces luttes entre corrégionnaires politiques, pour reprendre un avantage que l'union seule du parti républicain tout entier rendait impossible dans un arrondissement qui marche de plus en plus, en agissant avec sagesse et circonspection, vers une République de progrès, de paix, de liberté et de réformes politiques et sociales.

Inutile sans doute, Monsieur le directeur, d'insister pour vous dire que je compte sur l'insertion intégrale de la lettre ci-dessus dans votre numéro de dimanche 9 octobre, tenant surtout que les mêmes lecteurs qui ont eu connaissance le dimanche 2 octobre de la lettre de M. Loubet, puissent apprécier et l'attaque et la réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

L. VIVAL,
Maire et député de Figeac.

Bretonoux-Biars

Déclaration d'utilité publique. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement, dans le département du Lot, du tramway de St-Céré à la station de Bretonoux-Biars.

Paybrun

Un maire sans gêne. — Vous devinez, chers lecteurs, de qui je veux parler, vous pensez sans doute qu'il s'agit de notre illustre capitaine Fracasse ; vous ne vous trompez pas.

Nous aurions cru que depuis son succès aux dernières élections municipales il se serait assagi ; hélas ! il n'en est rien et continue de plus belle à commettre gaffes sur gaffes. Ici le règne de l'arbitraire et du despotisme s'exerce en grand, il ne se passe guère de jours sans que de bons républicains ne soient molestés par le chef de la coalition Vitalo-Réactionnaire tantôt par ses arrogantes attitudes, tantôt par ses tracasseries administratives : c'est le règne du bon vouloir qui remplace la légalité. Vous allez en juger.

Dernièrement un honnête travailleur, un bon républicain des environs épousait une demoiselle de notre localité ; après le mariage civil qui eut lieu à la Mairie, le nouveau marié demanda très poliment au maire de vouloir bien lui donner une déclaration écrite certifiant que toutes les formalités du mariage civil étaient remplies, cette déclaration devait être remise comme il est d'usage au prêtre qui devait procéder à la cérémonie religieuse. Notre potentat le prit de haut et refusa catégoriquement de délivrer la dite déclaration.

Jugez, chers lecteurs, de l'embarras et des ennuis des nouveaux époux qui ne se croyaient mariés qu'à demi par suite de ce mauvais vouloir. Au lieu de passer une belle journée au milieu de leur famille comme il est d'usage en pareille circonstance ils passèrent leur soirée en démarches et pourparlers sans pouvoir obtenir satisfaction. Notre illustre capitaine Fracasse entêté et obstiné ne voulut rien entendre ; on fut obligé d'avoir recours à d'autres moyens pour pouvoir procéder au mariage religieux qui eut lieu le lendemain matin.

Un père de famille.

Brengues

Incendie. — Un incendie s'est déclaré jeudi soir au hameau de Fourques, chez la Vve Cavalie.

Une grange toute remplie de foin et de paille a été la proie des flammes durant toute la nuit du jeudi au vendredi 7 octobre.

Les bestiaux ont pu heureusement être sortis à temps grâce au sang-froid d'une jeune fille de la propriétaire qui a détaché les bœufs au milieu des flammes. Elle a en juste le temps de se sauver et a été quitte avec quelques brûlures insignifiantes.

On ne sait à quoi attribuer ce sinistre. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Un comitard.

Aynac

L'Action libérale populaire!!! — Dans notre canton l'Action libérale populaire mène une rude campagne ; elle prêche à grand orchestre la haine contre la République et le mépris de ses plus fidèles serviteurs.

Dans un numéro exceptionnel paru le jour du banquet électoral du 18 septembre on critique, on insulte même nos vaincus du 31 juillet, ainsi que M. Laparra, qu'on appelle le Vieux baron du Bloc ; mais il n'y a dans tout cela rien d'étonnant : les mensonges, l'insolence et la calomnie sont les armes préférées de nos libéraux.

Dans ce factum d'une stupidité sans rivale, M. le docteur Cadiergues, grand politicien, et son ami l'Eminent Korkowski, le fils de l'ancien épicier, y sont traités en grands seigneurs, on en fait humblement les héros de la campagne électorale qui vient de se terminer.

Pi donc ! quelle ardeur pour des gens de cette envergure !!!

Allons, messieurs de l'A. L. P. ayez donc un peu plus de modestie pour vous-mêmes et un brin de respect pour vos adversaires.

Qu'avez-vous donc à reprocher à M. Vayssières. Avouez que la jalousie vous aveugle et que votre cœur est rempli de fiel ; vous avez, grâce à une campagne odieuse, réussi à lui ravir les suffrages d'un grand nombre d'électeurs auxquels il était sympathique, et qui se repentent déjà de s'être laissés prendre à vos fausses promesses et à vos boniments.

Quant à M. Pradelle, battu au moyen des mêmes procédés, il est tombé, dites-vous, sous la candidature de M. Ferrand, de St-Maurice ; le successeur vaudrait-il le prédécesseur ?

Vous qui prophétisez depuis longtemps la défaite de M. Laparra, êtes-vous bien sûrs de ce que vous dites ? ou est-ce une prophétie qui vous a si bien renseignés ? Le Vieux baron du Bloc sera-t-il si facile à soulever comme vous osez le dire ?

Tout doucement messieurs, ne soyez

pas si fiers ! Vous avez réussi, dites-vous après 20 ans de défaite à élire deux conseillers d'arrondissement à votre dévotion mais ils sont bien peu de chose, ce n'est qu'une très petite pièce à la grande machine gouvernementale.

Messieurs les cléricaux, vous vous moquez de tout ce qui ne vous plaît pas sans regarder au préalable si vous n'êtes pas vous-mêmes ridicules : on sait que si.

Allons, halte-là ! cléricaux ! vous n'êtes pas encore les maîtres ; vous ne le serez jamais : le pays ne veut plus de vous tristes hobereaux.

Maxime MALGUIGNÉ.

(à suivre)
Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu à Lagènése les obsèques de J. P. Ribeyrol décédé, mardi, subitement à l'âge de 33 ans, par suite de la rupture d'un anévrisme.

Une délégation du Comité radical d'Aynac auquel appartenait le défunt, a accompagné le corps à sa dernière demeure et a déposé sur sa tombe une superbe couronne.

Le comité perd en Ribeyrol un de ses membres les plus dévoués. Nous adressons à sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Comité Radical. — Les membres du Comité radical d'Aynac sont priés d'assister à la première réunion générale qui doit avoir lieu dimanche 9 courant à 2 heures de l'après-midi, dans la salle d'école des garçons.

Livernon

Foire. — Les travaux des champs battent leur plein, aussi la foire de Livernon s'en est-elle ressentie. Un grand nombre de marchands forains sont venus, comme d'habitude, mais ils n'ont été guère plus heureux que les commerçants de la commune.

Il s'est opéré malgré cela un assez grand nombre de transactions sur les divers marchés des bœufs, des brebis et des porcs.

Ecole laïque. — Il est bien ennuyeux d'être obligé de rappeler à M. le maire de Livernon que l'école laïque des filles n'a pas encore de privés, il avait cependant promis d'en faire construire. On dit que ce n'est que négligence de la part de la municipalité (on le croit sans peine), mais M. le maire sait bien qu'une école a absolument besoin de privés et il sait aussi qu'il serait urgent de faire consolider les portes, les fenêtres et surtout les volets de la salle de classe. Toutes les ouvertures sont dans un état déplorable.

Il est vrai que ces messieurs de la municipalité s'intéresseraient de questions plus importantes, par exemple celles qui concernent l'école libre. L'intérêt de l'école laïque est pour eux bien secondaire. En effet, que vient-elle faire à Livernon cette école ?

M. le maire n'a pas songé probablement qu'elle avait eu pendant l'année scolaire 1903-1904, 28 élèves inscrites, que les parents de ces élèves étaient au moins, en majeure partie, de bons propriétaires qui commençaient à secouer le joug sous lequel ils se sont courbés jusqu'ici.

Pour aujourd'hui on n'en dit pas plus long. Espérons que M. Delpon comprendra qu'il est de son devoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux enfants qui vont à l'école laïque, sinon l'agréable, du moins l'indispensable.

Un père de famille.

Brengues

Incendie. — Un incendie s'est déclaré jeudi soir au hameau de Fourques, chez la Vve Cavalie.

Une grange toute remplie de foin et de paille a été la proie des flammes durant toute la nuit du jeudi au vendredi 7 octobre.

Les bestiaux ont pu heureusement être sortis à temps grâce au sang-froid d'une jeune fille de la propriétaire qui a détaché les bœufs au milieu des flammes. Elle a en juste le temps de se sauver et a été quitte avec quelques brûlures insignifiantes.

On ne sait à quoi attribuer ce sinistre. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Un comitard.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

PROFIL

Le Greffe, le Greffier

DU TRIBUNAL CIVIL DE GOURDON

Un président de tribunal dont le souvenir sommeille au fond de beaucoup de mémoires gourdonnaises, disait du greffe de notre ville qu'il était le greffe idéal ; du greffier, qu'il était un tabellion modèle.

Pier de ce témoignage tout à fait distingué, M. Moulin s'accorde depuis très longtemps une estime que les envieux dénomment fatuité ; croit-il donc que son successeur n'aura pas, pour les procédures, les routines et les traditions, le même respect obséquieux ; ses soixante ans d'âge et ses trente ans de service n'expliquent-ils pas surabondamment sa compétence, et faut-il se pamer d'admiration devant l'accomplissement irréprochable d'un service où l'esprit d'invention, d'initiative et d'indépendance n'ont pas la meilleure part ? Nous savons que notre greffier, est à l'égard du fisc d'une gentillesse et d'une largesse charmante ; il s'incline devant tous les caprices de l'enregistrement : il va à la rencontre des droits et redevances avec résignation. Mais encore une fois, doit-on l'en distinguer, pour si peu, des autres greffiers de tribunaux civils de France et de Navarre ?

Notez que ce sont les envieux qui parlent.

Pour nous, soutiens de l'ordre, amis des habitudes longuement conservées, et défenseurs intrépides des lenteurs de Thémis, nous ne pouvons voir en M.

Moulin qu'un tempérament providentiellement adapté aux fonctions qu'il remplit.

Nous ne nous demanderons pas s'il a l'horreur des nouveautés, en fait de jurisprudence comme dans le domaine politique ; vous savez parbleu bien qu'il n'est pas socialiste : lorsqu'on a trente ans de greffe et des économies, l'on n'aime guère à les éparpiller sur les justiciables affamés qui nous en fournissent la substance.

Si l'expropriation des capitalistes se faisait (elle s'y fera peut-être par la voie des tribunaux et non par la force d'une Révolution, je suis sûr que M. Moulin se refuserait à transcrire le jugement assez malavisé pour lui extorquer partie de ses biens ; sa plume, longtemps fidèle aux dictées présidentielles, se briserait dans sa main dans un dernier soubresaut, et nous verrions la première rébellion de cet homme pacifique, aux injonctions sacrées de justice.

Que M. Moulin se rassure ; il ne verra point l'avènement de ces idées terribles au gouvernement de notre pays ; il pourra continuer, longtemps encore, le métier profitable où il est très expert et je voudrais voir reculer indéfiniment l'heure où la postérité, se souvenant d'un vers célèbre, contempera :

Dans la poudre du greffe, un greffier mourant.

LUC.

Vayrac

M. L.-J. Malvy, le dévoué Conseiller général de Vayrac, a déposé le vœu suivant au Congrès radical socialiste de Toulouse :

« Le congrès exprime le désir que ce grand acte d'arrondissement des consciences ait pour conséquence un acte démocratique, un acte de justice sociale. Il invite le gouvernement à affecter au dégrèvement de l'impôt foncier les économies réalisées par la suppression du budget des cultes et à améliorer ainsi le sort des populations rurales lourdement et injustement grevées. — L.-J. Malvy, conseiller général du Lot, secrétaire de M. C. Pelletan, ministre de la marine. »

Ce vœu a été renvoyé à la commission des vœux.

Padirac

Palmes académiques. — Notre curé, M. l'abbé de Laroussille vient d'être nommé officier d'académie. Les palmes violettes vont bien à ce brave homme qui n'est pas un politicien et qui les a bien gagnées en collaborant activement à la formation de la Société anonyme du puits de Padirac.

Que penser de ce ministère sectaire qui décore certains ecclésiastiques, mais qui supprime aussi le traitement aux brillants ?

UN AMI.

Souillac

La foire. — Voici les cours pratiqués à la foire du 4 :

Bœufs gras, de 34 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 450 à 600 fr. la paire ; porcs gras, de 36 à 42 fr. les 50 kilos ; porcs nourris, de 15 à 25 fr. la pièce ; moutons gras, de 40 à 44 fr. les 50 kil.

Volaille, 60 cent, le demi-kilo ; poulet, 70 cent, le demi-kilo ; canards, 50 cent, le demi-kil.

Froment, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; maïs, de 15 à 16 fr. ; avoine, 9 fr., le tout l'hectolitre.

Gignac

La loi foulée aux pieds. — Nous avons signalé à diverses reprises et à cette place les écarts de parole de notre bouillant desservant de St-Bonnet. Il continue de plus belle, mais de toute autre façon.

Dimanche dernier, à l'occasion d'une fête religieuse, il avait invité le gros desservant de Gignac et quelques nonnaines sécularisées. Le R. P. Théophile, qui, pour la circonstance avait quitté son habit de moine, fit son long prône. Son diamant miraculeux fut baisé, parait-il par toutes les femmes de la commune ! Qu'importe ! un membre d'un ordre dissout n'a pas le droit de prêcher, pas plus que l'abbé Vermande n'avait le droit d'autoriser le R. P. à palabrer dans l'église.

Les Pilules Suisses sont un remède efficace, sûr, commode et peu coûteux pour soulager et guérir une foule de maux et d'indispositions, et en prévenir un grand nombre, leur emploi, même longtemps continué, ne peut jamais et dans aucun cas avoir des conséquences nuisibles ; les Pilules Suisses ne peuvent que rendre de grands services à tous ceux qui souffrent.

A vendre à l'amiable
UNE MAISON
AVEC JARDIN

Située rue de la Banque, quartier de la Gare

INSTALLATION

pour HOTEL et CAFÉ

S'adresser à M^{me} veuve MARTEL, propriétaire, ou à M. DURRANC, notaire.

Bulletin Financier

La séance a présenté peu d'intérêt ; il ne s'est fait que de très rares affaires et par conséquent, nous n'avons que peu de changements à signaler d'une bourse à l'autre.

Le marché de la vente est ferme, le 3 O/O finit à 98 au lieu 97,90 clôture précédente.

Le Comptoir National d'Escompte est à 607, le Crédit Foncier s'avance à 738 et le Crédit Lyonnais à 1140.

Nous retrouvons nos chemins à peu près au même niveau que hier ; le Lyon à 1869, le Midi à 1162, le Nord à 1770, l'Orléans à 1480.

Le Suez accentue sa hausse à 4434.

L'Extérieure se traite à 87,55, l'Italien à 104, le Portugais à 63,70.

Le Russe Consolidé cote 91,70 et le 3 O/O 1891 à 75,50.

Le Turc clôture à 80,55 et la Banque Ottomane à 593.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, BREVETÉ S. R. D. G.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que certains charlatans osent prétendre guérir la Hernie !!! avec l'air et... le beau temps !!! Puisque nous parlons d'air, des personnes soi-disant « illustres », pour mieux jeter de la poudre aux yeux du public, font miroiter par des réclames aussi bêtes que tapageuses, que la Hernie peut se guérir par des Bandages pneumatiques, c'est-à-dire « gonflés d'air ». S'ils étaient gonflés d'air, ils crèveraient, et le malheureux malade se trouverait exposé à l'étranglement herniaire, ce qui est mortel !

Le public intelligent s'est heureusement aperçu de la supercherie et a rejeté avec dédain cet infect et soi-disant bandage pneumatique, pour adopter avec empressement le Bandage de M. GLASER, le plus accompli Spécialiste de notre époque.

Les Bandages de M. J. GLASER sont des Bandages Electriques et sans Ressort se portant jour et nuit sans nuire, et la Hernie disparaît à tout jamais dont voici la preuve :

Monsieur Glaser,

J'ai bien tardé à vous témoigner mon remerciement car je voulais être sûr que la guérison de mon fils était bien certaine. Ayant porté votre bandage sans ressort pendant huit mois, voilà un an qu'il l'a quitté et qu'il ne souffre plus, il se joint à moi pour vous remercier infiniment et je vous autorise à publier ma lettre.

CROUZAT Sylvain.
Propriétaire à Touffouilleux par Rabastens (Tarn).
Le 15 Janvier 1904.

Sont aussi guéris par les appareils électriques, le Rhumatisme, les Maladies de l'Estomac, les Affections du Système Nerveux et l'Impuissance.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Offre intéressante

Si vous désirez vendre **Fonds de commerce, Industrie, Propriétés** (quels que soient le genre et l'importance de l'affaire). Si vous cherchez **Commandite, Association ou prêt**, il faut écrire de suite à l'**Union Commerciale et Immobilière**, 5, rue Cambon, Paris, qui, par retour du courrier, vous fera une offre gratuite et avantageuse. Discretion garantie. Maison recommandée, (13^e année).

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DULYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUSLANT.

On demande à louer de suite

Un Hangar, Chai ou Remise ou vaste Ecurie. De préférence au centre de la ville.
S'adresser au bureau du Journal.

TRÈS PRESSÉ

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 35 JOURS
Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des **Billets Aller et Retour** de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navale, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-

mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

NEURALGIES MIGRAINES. — Guérison certaine par les **Pilules Antineuralgiques de D^r GRONIER**, 23, rue de la Monnaie, Paris, Boîte 3160.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 65

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISEDE
MIMI-PRINTEMPS

VI

Le Mariage de Lucienne

— Oh ! que je suis jolie ainsi, s'écria-t-elle.

Elle avait dans sa démarche quelque chose de l'artiste de naissance, et en même temps des mouvements gracieux qui n'excluaient pas une certaine noblesse.

Son air modeste, malgré sa beauté incontestable, joint à une assurance qui faisait contraste, achevait de ravir les spectateurs.

Les femmes ne se lassaient pas de la détailler, mais les hommes admiraient en bloc.

Lucienne alla au-devant de la jeune fille.

— Mademoiselle, dit-elle, j'ai voulu

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

vous voir pour que vous soyez le portebonheur de ma vie future, venez prendre place près de moi.

V

L'Eglantier

L'apparition de Mimi-Printemps dans le salon du banquier avait produit une sensation dont les effets n'étaient pas tous les mêmes.

Chez les hommes c'était de la curiosité ; chez certaines dames il y avait un peu de dépit et d'envie.

Gontran, plus ému qu'il ne voulait le paraître, ne pouvait détacher ses yeux de cette petite fille qui portait si bien les bijoux et dont l'aisance le stupéfiait.

Ce fut bien autre chose lorsque Lucienne se leva pour aller au piano, invitant Mimi à chanter.

A ce moment, le banquier approcha, le sourire obligé sur ses lèvres, pour prendre la main de la jeune chanteuse et la mener près du piano accompagnateur.

Il avança le bras, puis, ayant vu la petite, il pâlit soudain comme s'il eût vu la tête de Méduse, et resta quelques secondes immobile.

Ce fut visible, surtout pour M. de Chavenay, qui était près de Mimi.

— Qu'avez-vous donc, cher Crésus, dit-il, la chaleur, sans doute ?

— Oui, fit Thomas en reprenant son sang-froid, vous avez raison, la chaleur

et l'émotion de cette journée, mais ce n'est plus rien, c'est passé.

Il prit la main de Mimi et la conduisit à la place destinée, puis il se retira à l'écart.

En lui-même il se disait :

— J'ai failli me trahir... Allons, je suis moins fort que je le croyais ; aussi qui se serait attendu... Cette ressemblance étrange... non, c'est impossible ; l'autre est morte, et celle-ci... c'est un rêve.

Puis, passant sa main sur son front mouillé de sueur :

— Est-ce que les morts vont revenir maintenant ? dit-il.

Lucienne préluda sur le piano, et Mimi, après cette espèce d'ouverture, commença :

L'ÉGLANTIER

Refrain

En suivant tous deux le sentier,
Au premier appel de l'Aurore,
Nous cueillerons les dons de Flore,
Sur la tige de l'églantier.

La voix de la jeune fille s'élevait pure, suave et vibrante dans ce salon où chacun retenait son souffle pour mieux entendre.

On se disait à ce début que M. de Chavenay avait découvert une perle musicale.

Heureux ! ce Chavenay.
Oui, il était heureux, et les yeux demi-

fermés, oubliant Hélène, il se livrait tout entier au plaisir d'entendre la voix aimée qui le réveillait les mercredis matin dans la cour.

Le banquier sombre et muet, répétait :

— C'est singulier, même voix, mêmes gestes... Oh ! il faut que je sache si c'est elle ! Elle, vivante, si elle sait quelque chose, je suis perdu.

Mais, pour l'instant, Mimi était à la chanson, et ne se doutait pas de l'orage que sa voix amassait dans l'esprit de son hôte.

Elle continua :

1^{er} Couplet

Ah ! pourquoi courir la prairie
En ce beau mois de Floral !
L'oiseau que le printemps marie
Seul doit être si matinal !
Marcel, pourquoi sous le feuillage
M'appelles-tu vers le matin !...
— Oh ! ne crains rien, fillette sage.
C'est le soir que vient le lutin.

Viens sans crainte dans le sentier
Au premier appel de l'Aurore,
Nous cueillerons les dons de Flore
Sur la tige de l'églantier.

Une salve d'applaudissements vint saluer cette reprise du refrain, et beaucoup de ces messieurs avaient ôté leurs gants pour frapper plus fort.

Et ils disaient avec enthousiasme :

— Délicieuse, cette petite !
— Extraordinairement jolie !

— C'est un bijou !

— Heureux Chavenay !

Et Mimi continua le second couplet lorsque le silence se fut rétabli.

Car le matin, la fleur éclose
A plus de senteurs que le soir ;
La rosée, âme de la rose,
Du bouton nous donne l'espoir.
Jeanne ne crains pas les épines,
Derrière est caché le bonheur...
Et les oiseaux, ces voix divines,
Chantent d'accord avec mon cœur !

En suivant tous deux le sentier,
Au premier appel de l'Aurore
Ils cueilleront les dons de Flore
Sur la tige de l'églantier.

Le succès dépassait toutes les prévisions. Les dames à leur tour bataillaient des mains, et quelques-unes vinrent embrasser Mimi.

Si la jeune fille eût voulu, le lendemain on lui trouvait un engagement sur quelques scènes de Paris, et tous les journaux retentissaient d'éloges à son adresse.

Ce fut donc devant un public complètement gagné qu'elle commença le troisième et dernier couplet.

Ils passèrent sous le feuillage,
La main dans la main et sans bruit...
L'oiseau suspendit son ramage
Beaucoup sa femelle au nid ;
Lui disant : — En bas sur la terre,
Par les eaux, partout et toujours
S'accomplit le même mystère,
Que bénit le Dieu des amours !

En quittant tous deux le sentier

Lentement et la bouche close,
Ils allaient, effeuillant la rose
Qu'ils avaient prise à l'églantier.

Lorsque Mimi eut terminé sa chanson, elle fut entourée et félicitée... c'est à ne pouvoir le dire.

Thomas Rupert, lui-même, dut s'approcher et faire ses compliments à Mimi, qui le regarda sans paraître le reconnaître.

— Je suis fou, se dit-il, c'est une ressemblance étrange et voilà tout. Dans tous les cas, cette scène ridicule va cesser, et l'heure du départ va sonner.

Cependant il sortit un moment et donna des ordres à Eustache pour qu'il eût au plus tôt l'adresse et le nom de la chanteuse.

Après que le trouble causé par la présence de Mimi se fut calmé, le banquier rappela que le bal allait commencer et l'orchestre préluda aussitôt.

Le comte de Chavenay invita Mimi que plusieurs jeunes gens sollicitaient déjà et Thomas Rupert, offrant la main à Lucienne, ouvrit le bal.

Devant eux, un jeune homme se plaça avec sa danseuse et lorsque Lucienne leva les yeux sur ce vis-à-vis, elle laissa échapper un cri et devint blanche comme sa robe.

(A suivre.)

Études de M^e J.-D. LARRIBE, notaire à Latronquière et M^e LOUBET, avoué à Figeac
Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au dimanche six novembre 1904, à deux heures du soir à la mairie de Latronquière

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac le quinze juillet mil neuf cent quatre.

A la requête de M. Gérard GOUZOU aubergiste demeurant à Latronquière, agissant en qualité de subrogé tuteur des mineurs Marcel et Louis BORDES issus du mariage de feu Marcelin BORDES, en son vivant instituteur à Tanavelle (Cantal) et de Marie CHASSAGNE, sans profession demeurant à Latronquière, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs prise sous la présidence de M. le juge de paix de Latronquière le dix septembre 1903.

Poursuivant ayant M^e LOUBET pour son avoué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Antoine TEULIERES, cultivateur demeurant à Puéchuzal commune de Lauresses pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc faisant fonction de subrogé tuteur ordinaire des mineurs Marcel et Louis BORDES sus nommés par délibération du dit conseil de famille en date du sept juillet mil neuf cent quatre.

Il sera procédé le dimanche six novembre mil neuf cent quatre à deux heures du soir, à la mairie de Latronquière, devant M^e LARRIBE notaire à Latronquière, commis à cet effet à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession du sieur Marcelin BORDES quand vivant instituteur public demeurant à Tanavelle (Cantal).

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Lotissement

ET Mises à prix

Premier lot

Le premier lot se compose de :
1^o Une bruyère appelée « Tar-

rales » portée à la matrice cadastrale de la commune de Sénailac sous le numéro 379, section B, pour une contenance de deux hectares cinquante-un ares, première et deuxième classes pour un revenu de deux francs soixante-quinze centimes.

2^o Une terre appelée « Tarrals » portée aux mêmes matrice et section sous le numéro 380 pour une contenance de soixante-un ares cinquante centiares, cinquième classe pour un revenu présumé de un franc vingt-trois centimes.

3^o Un pré appelé « Tarrals » porté aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 383, pour une contenance de cinq ares, quatrième et cinquième classes pour un revenu présumé de trente-cinq centimes.

4^o Une bruyère appelée « Tarrals » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 384, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-dix-huit ares, première classe pour un revenu de cinq francs quatre-vingt-seize centimes.

5^o Une pâture appelée « Tarrals » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 385 P, pour une contenance de un hectare cinq ares, cinquième classe d'un revenu de deux francs dix centimes.

6^o Et cent quarante-six ares environ de la châtaigneraie appelée « Lestrade » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 405, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-six ares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs soixante-douze centimes.

Il est expliqué que les quarante ares environ distraits de cet article pour être ajoutés au deuxième lot sont la partie de cette châtaigneraie comprise entre le pré numéro 402 et l'axe du chemin du Moulin-Haut au Fabre, qui traverse cet immeuble, et qu'aucune réclamation ne pourra être élevée au sujet de la contenance ci-dessus exprimée, quelle que soit la différence en plus ou en moins.

Ces six numéros d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble, du nord, à Calméjane Victor, de Cassagnouse, de l'est à Bruel du même lieu, du sud à chemin cidessus mentionné du Moulin-Haut

au Fabre et de l'ouest au même Bruel et à Pratoicy Pierre, aussi de Cassagnouse.

Mise à prix, deux mille francs. **2000** fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra savoir :

1^o Quarante ares environ du numéro 405, ci-dessus analysé, ces quarante ares sont la partie de cette châtaigneraie comprise entre le chemin du Moulin-Haut au Fabre et l'article ci-après.

2^o Un pré appelé « Prat Pialat » porté aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 402, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares, soixante centiares, troisième et cinquième classes, pour un revenu de huit francs quinze centimes.

3^o Un pré appelé « Pech Méjac ou pré Pialat », porté à la matrice cadastrale de la commune de Latronquière, sous le numéro 33 section A, pour une contenance de vingt-quatre ares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-huit centimes.

4^o Dix-sept ares environ à prendre attenau au numéro 33 ci-dessus décrit, et au sud-ouest suivant bornes plantées du numéro 35 section A de la même matrice cadastrale en nature de bois, appelé « Pech Méjac » porté sous le nom de Lherm et appartenant à M. Lafon, du Périou ou à sa femme.

Ces quatre articles d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble, du nord à chemin du Moulin-Haut au Fabre, de l'est à Laval Firmin de Cassagnouse, du sud à Lherm du Périou et à l'ouest à Bruel de Cassagnouse.

Mise à prix, douze cents francs. **1200** fr.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra savoir :

1^o Un pré appelé « Laprade » porté à la matrice cadastrale de la commune de Sénailac sous le numéro 408, section B pour une contenance de trente-quatre ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-seize centimes.

2^o Un pré appelé « Pré de Besse » porté aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro

409 P, pour une contenance de trente-quatre ares, quatrième et cinquième classes d'un revenu présumé de un franc soixante-douze centimes.

3^o Une terre appelée « Pré de Besse » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 410 P, pour une contenance de six ares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de soixante centimes.

4^o Une bruyère appelée « Pré de Besse » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le n° 411 P, pour une contenance de 33 ares, deuxième classe, d'un revenu de dix-sept centimes.

Ces quatre articles d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble, du nord au dit Bruel, de l'Estaud-Pratoicy, du sud à Lherm du Périou, à Bordes de Lasprades, de l'ouest à Calméjane Victor.

Mise à prix : mille francs. **1000** fr.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra, savoir :

1^o Une bruyère appelée « Tarrat » ou la pièce d'Al Rieu, portée aux mêmes matrice et section sous le numéro 393 pour une contenance de un hectare vingt-deux ares, première et deuxième classes, d'un revenu de quatre-vingt-quatorze centimes.

2^o Une terre appelée comme la précédente pièce, portée aux mêmes matrice et section sous le numéro 394, pour une contenance de soixante-quatre ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de six francs huit centimes.

3^o Un pré appelé comme les deux précédents numéros, porté aux mêmes matrice et section, sous le numéro 395, pour une contenance de trente ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs quarante-quatre centimes.

4^o Une pâture appelée « Beal Delnoud » portée à la matrice cadastrale de la commune de Latronquière, sous le numéro 18, section A, pour une contenance de cinq ares, quarante centiares, quatrième classe, d'un revenu de onze centimes.

5^o Un pré appelé aussi « Béal Delnoud » porté à la même matrice cadastrale sous le numéro

19, section A, pour une contenance de quinze ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-sept centimes.

Ces cinq articles d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble, du nord à Cels et à Sournac du Fabre, de l'est à Cassagnes de Cassagnouse, à Boyer de Latronquière et à Galaud de Cassagnouse ; du sud à chemin public de Cassagnouse à Maurs, de l'ouest à chemin de Cassagnouse à Labastide.

Mise à prix : huit cents francs. **800** fr.

Cinquième lot

Le cinquième lot comprendra, savoir :

1^o Une terre appelée « Les Claux » portée à la matrice cadastrale de la commune de Sénailac sous le numéro 354, section B, pour une contenance de vingt-six ares, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de cinq francs quatre-vingt-dix centimes.

2^o Une terre appelée aussi « Les Claux » portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 355, pour une contenance de trente ares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de sept francs.

Ces deux articles d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble, du nord à Lherm Urbain de Cassagnouse, de l'est à chemin de Cassagnouse à Lagardelle et à Prat Baptiste, du sud à Galaud de Cassagnouse et de l'ouest à Cels du Fabre.

Mise à prix : sept cents francs. **700** fr.

Sixième lot

Le sixième lot comprendra :

1^o Un pré appelé « Labarthe Camp del Roc », porté à la matrice cadastrale de la commune de Sénailac sous le numéro 304, section B, pour une contenance de quarante-cinq ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de onze francs quarante centimes.

2^o Une terre appelée du même nom portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 305, pour une contenance de quarante-six ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu

de cinq francs soixante-six centimes.

3^o Une châtaigneraie appelée du même nom que les deux précédents articles, portée aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 306, pour une contenance de 99 ares (sans désignation de classe), d'un revenu de quatre francs quatre-vingt-treize centimes.

4^o Un verger appelé « Cassagnouse » porté aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 341, pour une contenance de trois ares trente centiares, première classe, d'un revenu de un franc dix-neuf centimes.

5^o Un jardin appelé aussi « Cassagnouse » porté aux mêmes matrice cadastrale et section sous le numéro 342, pour une contenance de trois ares trente centiares, première classe, d'un revenu de un franc seize centimes.

6^o Une grange et un patas appelés aussi Cassagnouse, portés aux mêmes matrice et section sous le numéro 343, pour une contenance de cinq ares, première classe, d'un revenu de un franc soixante-quinze centimes.

La grange construite en pierres et couverte en tuiles et chaume, comprend une étable et un grenier à foin au-dessus ; les deux portes sont à l'aspect de l'ouest ; cette grange est contiguë à la maison ci-après, sur le même numéro.

7^o Une maison appelée aussi Cassagnouse portée à la matrice cadastrale, propriétés bâties de la commune de Sénailac sous le numéro 343, section B, à la cinquième classe, d'un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes.

De même que la grange ci-dessus, cette maison est construite en pierres et couverte en tuiles ; elle est composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un galetas. Le rez-de-chaussée sert de cave et cellier, le premier, auquel on accède par un escalier en pierre et un balcon en bois à l'aspect de l'ouest, comprend une cuisine, un évier et deux chambres. Chaque pièce est éclairée par une fenêtre. Sur ce même numéro est édifié un four avec son fournil.

Les sept articles ci-dessus décrits, d'un seul tenant confrontent dans leur ensemble du nord à Cels du Fabre et à Pratoicy de Cassa-

gnouse, de l'est et de l'ouest à Bruel de Cassagnouse, du sud à chemin public du village.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs. **2500** fr.

Clause de Réunion :

Après leur adjudication partielle, les six lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc en un seul lot sur la base de prix formée du montant total des adjudications partielles.

Si cette nouvelle mise à prix est convertie, les adjudications partielles seront non-avenues ; dans le cas contraire elles seront définitives.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Sénailac et Latronquière, canton dudit et arrondissement de Figeac (Lot).

Le cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente, dressé par M^e LARRIBE, notaire à Latronquière, le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre, a été déposé en son étude suivant acte de dépôt en date du même jour, enregistré, où l'on peut en prendre connaissance.